Dépistage

Coronavirus : déploiement des tests antigéniques

Domaine(s) :

- Santé

Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les nouveaux tests antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale.

Avec un résultat disponible en 15 à 30 minutes, ces tests antigéniques permettent la mise en œuvre sans délai des mesures d'isolement et de contact tracing.

Les médecins, infirmiers diplômés d'État et les pharmaciens pourront réaliser les tests antigéniques.

Les tests antigéniques pourront être utilisés pour :

- **les personnes symptomatiques, dans les 4 premiers jours suivant l'apparition des symptômes, sous réserve de remplir toutes les conditions suivantes :**
  > âge inférieur ou égal 65 ans ;
  > absence de comorbidité / absence de risque de développer une forme grave de la maladie ;

- **les personnes asymptomatiques (hors « cas contact » ou personnes détectées au sein d'un cluster) dans le cadre de dépistages collectifs ciblés, par exemple dans les lieux suivants :**
  > établissements d'enseignement supérieur ;
  > aéroports, notamment pour les voyageurs en provenance de zones de circulation active de l'infection ;
  > établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) (au profit des personnels) ;
  > établissements pénitentiaires, etc.

Pour en savoir plus, consultez le site de l'Assurance maladie [1]

Mis à jour le 05/11/20

URL source: https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-deploiement-tests-antigeniques